DOSSIER DE PRESSE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

EXERCICE « PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE »
INONDATION DE LA VALLEE DE LA VEZERE
15 ET 22 NOVEMBRE 2013

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a permis la création d'outils fondamentaux destinés aux maires afin qu'ils participent à la gestion d'évènements de sécurité civile en coordination avec les forces de sécurité et les services de secours.

A ce titre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue un outil opérationnel chargé d'organiser la sécurité civile au niveau communal. Les PCS sont obligatoires pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (établissement SEVESO).

Basé sur le thème d'une inondation majeure, l'exercice organisé par la Préfecture et le SDIS 24 permettra à 19 communes de la vallée de la Vézère de tester leur PCS.

Le rôle du maire en matière de sécurité civile

La sécurité civile fait partie intégrante des pouvoirs de police du maire :

- L'article L2212-2 du CGCT prévoit l'obligation pour le maire d'agir, dans les limites de sa commune, pour assurer **le bon ordre, la tranquillité, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.**
- En particulier, **l'article L2212-4 du CGCT** met l'accent sur son **action en cas de danger grave ou imminent** : alerter la population, prescrire l'exécution des mesures de sûreté, diriger les secours et pourvoir aux mesures d'assistance. **Il doit agir dans une relation de proximité avec le Préfet.**
- En cas de catastrophe sur sa commune, le maire est donc le **premier maillon en charge de la sécurité civile**.

Objectifs de l'exercice

L'objectif global de cet exercice est de permettre au maire de « tester » leurs PCS face à une crue importante de la rivière ainsi que ses conséquences :

- **Capacité à recenser les risques** sur la commune et mettre en place les actions de prévention
- **Capacité d'action** des maires face à des incidents liés à l'inondation :
  - alerte de la population,
  - évacuation d'écoles, de maisons de retraites, de campings, des habitations, d'un train accidenté,..
  - hébergement de personnes sinistrées,
  - ravitaillement de personnes isolées,
  - pollution sur plusieurs communes,
  - évacuation d'un cirque,
  - prise en compte des animaux isolés,
  - gestion des transports et voies d'accès.
- **Capacité à communiquer sur la situation**
  - en interne : services de secours, forces de l'ordre, Préfecture, relations coordonnées entre les maires
  - en externe : administrés, journalistes

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Le PCS est l'outil opérationnel chargé d'organiser la sécurité civile au niveau communal :

- En Dordogne, **137 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un PCS** : 79 PCS sont terminés et 38 PCS sont en attente de délibération finale.
- **Les communes de la Vallée de la Vézère qui sont concernées par un PPR Inondation ont l'obligation d'élaborer un PCS,** qui s'adapte selon l'ampleur des risques, la taille et les moyens de chaque commune.
- Le **PCS est un outil pour le maire** qui va l'aider à gérer un évènement de portée exceptionnelle avant la prise en charge éventuelle de la situation par la préfecture.

L'originalité de l'exercice et les moyens mis en œuvre

Cet exercice est le premier organisé par la Préfecture et le SDIS 24 sur un bassin entier composé de 19 communes.

L'exercice sera animé depuis le Centre Opérationnel Départemental (COD) de la Préfecture.

La cellule d'animation sera composée d'un animateur par commune (SDIS ou SIDPC) et d'une direction de l'animation au sein de laquelle sera présent le Directeur de Cabinet.

Cette cellule sera en contact régulier avec les postes de commandement des communes situés dans les différentes mairies et les mettra à l'épreuve face aux différents incidents liés à l'inondation.

Sur le terrain, les sapeurs-pompiers locaux visiteront les postes de commandement des différentes communes. Des moyens spécifiques du SDIS 24 seront également utilisés :

- cartographie permettant un suivi en temps réel des évènements sur les communes de TERRASSON et MONTIGNAC
- véhicule satellite d'assistance aux transmissions sur la commune de LA FEUILLADE

EXERCICE Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) - Bassin VEZERE AVAL

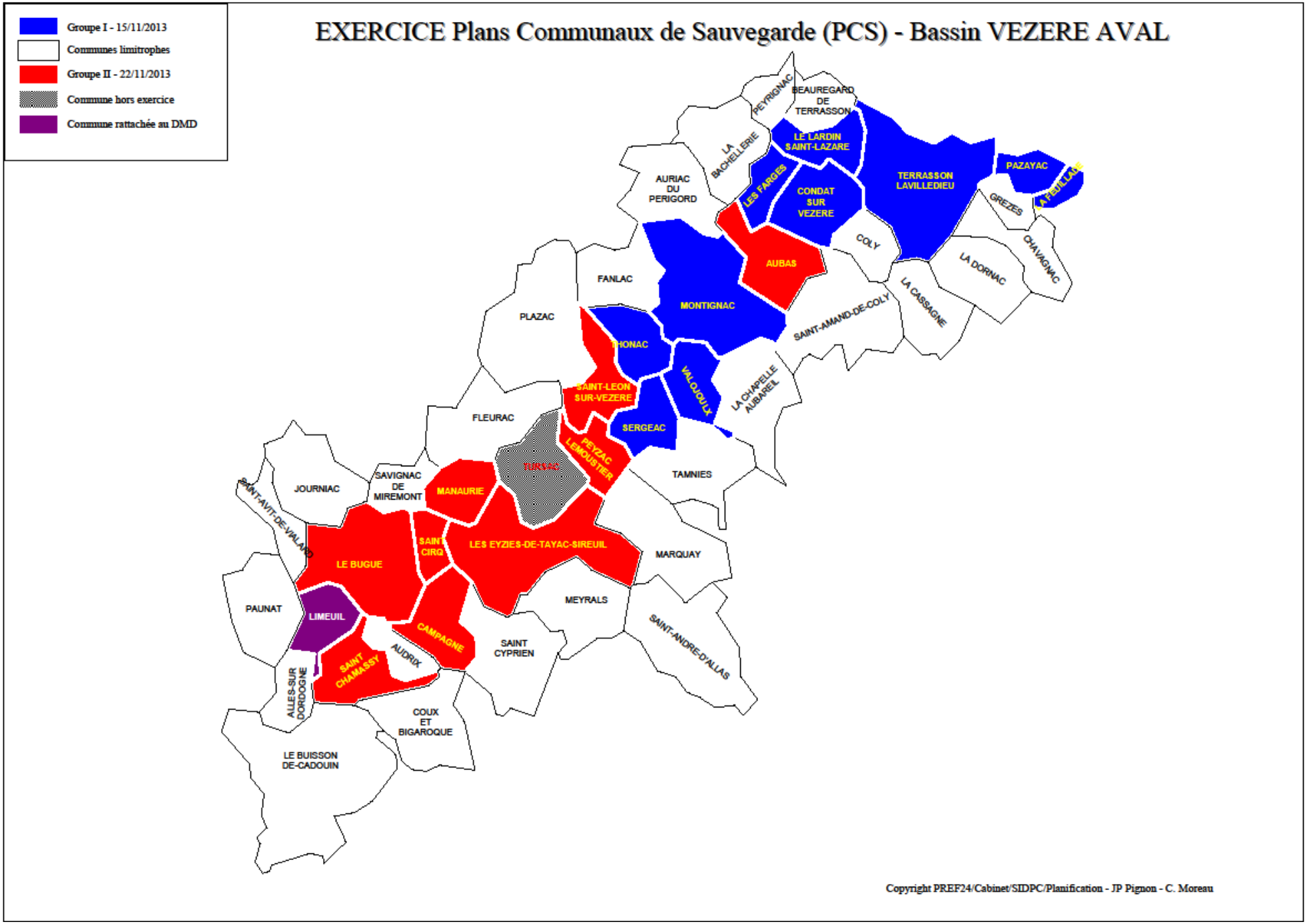

Copyright PREF24/Cabinet/SIDPC/Planification - JP Pignon - C. Moreau

Service Départemental de la Communication Interministérielle - 05 53 02 24 07